MAM'EN SOLO
Pour la PMA pour toutes et l'accompagnement des mamans et futures mamans solo

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décret CMG : une réforme aux allures de progrès, mais un revers sévère pour les familles les plus vulnérables

L'association Mam'enSolo, qui accompagne plus de 6000 mères et futures mères solos par choix, alerte sur les effets pervers du décret n° 2025-515 du 30 mai 2025, réformant le Complément de libre choix du mode de garde (CMG).
Si nous saluons l'avancée que représente l'allongement du droit au CMG jusqu'au 12e anniversaire de l'enfant pour les parents isolés, nous dénonçons avec force la suppression de la majoration de 30 % du CMG, qui pénalise les familles les plus fragiles :

- parents isolés,
- parents en situation de handicap,
- parents d'enfants en situation de handicap.

📊 Une étude d'impact inquiétante : 73 % des mères isolées sont perdantes
Mam'enSolo a mené une étude comparative auprès de 122 mères isolées, qui ont analysé leur situation avant et après la réforme, en prenant en compte leurs revenus réels et les données de leur contrat avec leur assistant·e maternel·le.
Les résultats sont sans appel :

- 73 % des répondantes perdent financièrement avec cette réforme,
- 29 % d'entre elles perdent plus de 100 € par mois.

❌ Une suppression injuste et incomprise
Jusqu'ici, les parents isolés bénéficiaient :

- d'une majoration de 30 % du montant du CMG,
- et d'une majoration de 40 % des plafonds de ressources, leur permettant d'accéder à un taux de prise en charge plus favorable.

Ces dispositifs reconnaissaient la réalité des charges économiques et éducatives assumées seules. Leur suppression est une erreur politique et sociale.
Pire encore, la majoration de 30 % est également supprimée pour :

- les parents en situation de handicap,
- les parents d'enfants en situation de handicap.

👉 Une décision particulièrement injuste, qui va à l'encontre des principes d'équité et de solidarité nationale.

MAM'EN SOLO
Pour la PMA pour toutes et l'accompagnement des mamans et futures mamans solo

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décret CMG : une réforme aux allures de progrès, mais un revers sévère pour les familles les plus vulnérables

⚖️ Une avancée partielle, des inégalités aggravées
L'extension du CMG jusqu'à 12 ans pour les familles monoparentales est une mesure attendue, que nous reconnaissons comme un signal positif.
Mais elle ne saurait masquer une baisse de soutien réelle pour la majorité des familles concernées, aggravant les inégalités sociales que cette réforme prétendait pourtant corriger.

📢 **Nos demandes**

- **Le rétablissement de la majoration de 30 % du CMG pour :**
  - **les parents isolés,**
  - **les parents en situation de handicap,**
  - **les parents d'enfants en situation de handicap.**
- **Une étude d'impact publique, indépendante et transparente, fondée sur les réalités économiques concrètes des familles.**

📍 À propos de Mam'enSolo
Mam'enSolo est une association qui accompagne les mères solos, par choix, dans leur parentalité, leur accès aux droits et leur vie quotidienne. Forte d'une communauté active de plus de 6000 membres, Mam'enSolo est un acteur de terrain engagé, à l'écoute des réalités souvent invisibilisées des familles monoparentales.

📩 Contact presse
Margaux Gandelon – Présidente
📧 contactmamensolo@gmail.com
📞 06 89 88 81 44